



Retrait de permis pour exes de vitesse en italie

Par **ninomos**, le **06/11/2012 à 13:49**

Bonjour,

j'ai été contrôlé par la Polizia Stradale, en Italie, le 29/10/12, à 173 km/h (retenu 163) au lieu de 110, résultat : 502 € d'amende payés sur place + retrait du permis.

Qu'est-ce que je risque en France et comment récupérer mon permis ?

Par **razor2**, le **06/11/2012 à 14:14**

Bonjour, en France, vous ne risquez rien...

Pour récupérer votre permis, il faut voir avec les autorités Italiennes. Sinon il faudra faire une demande de duplicata suite à perte..

Au pire, vous risquez un pv pour non présentation de votre permis de conduire en cas de contrôle...

Par **spipouh**, le **21/11/2012 à 21:28**

je croyais qu'on retirait pas le permis dans un autre pays que le sien ça m'est arrivé en tunisie